

## Motion du Conseil d'administration du Lycée Jean Jaurès -Montreuil à propos des épreuves de langues , session 2013 du baccalauréat.

Conseil d'administration du 6 décembre 2012

La réforme du baccalauréat impose pour la session 2013 de nouvelles formes pour les épreuves de langues vivantes. Dans le cadre de la classe, des épreuves orales seront organisées en cours de formation : une au deuxième trimestre (compréhension), une autre au troisième trimestre (expression).

Ces épreuves anticipées devront être organisées dans chaque établissement sur les heures de cours, donc au détriment des élèves de Terminale (heures de cours en moins afin de préparer des épreuves plus complexes !) mais aussi du temps de formation des élèves des autres niveaux dont les professeurs seront, alors, réquisitionnés pour faire passer ces épreuves : qu'advient-il des élèves concernés?

Donc, une désorganisation inquiétante, un accroissement considérable de la charge de travail des personnels, mais d'autres aspects de cette réforme nous alertent aussi fortement.

Outre l'interrogation sur la pertinence d'organiser des épreuves de compréhension orale en février, c'est la qualité nationale du diplôme du baccalauréat qui est en remis ainsi en cause. Il faut préserver des épreuves nationales afin d'éviter de mettre en péril l'égalité des candidats devant l'examen, d'amplifier les inégalités entre les établissements ; le baccalauréat est un examen qui doit demeurer sous forme d'épreuves nationales ce qui lui donne crédibilité et valeur.

Par conséquent, le Conseil d'Administration du Lycée Jean Jaurès demande au Ministère de revenir sur l'organisation de ces épreuves ; d'autres solutions existent pour mettre en place la nécessaire évaluation des capacités orales. Il demande des épreuves de baccalauréat cadrées nationalement en terminales dès la session 2013.